



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
24 octobre 2025
Français
Original : anglais

Seizième session

Genève

20-23 octobre 2025

Déclaration des ministres des pays les moins avancés à la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Nous, Ministres des pays les moins avancés (PMA),

Réunis le 21 octobre 2025, à la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Genève (Suisse), du 20 au 23 octobre 2025,

Rappelant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable qui y sont énoncés, l'Engagement de Séville adopté à l'issue de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe,

Réaffirmant le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (2022-2031),

Relevant avec préoccupation que seulement huit pays sont sortis de la catégorie des PMA depuis que celle-ci a été créée, en 1971 ; prenant acte qu'à l'examen triennal réalisé en 2024 par le Comité des politiques de développement, trois PMA ont satisfait aux critères de reclassement pour la première fois, mais constatant avec inquiétude qu'aucun de ces pays n'a atteint le seuil de revenu requis et que, globalement, les progrès accomplis sont loin d'être à la hauteur de l'ambition du Programme d'action de Doha, qui était d'obtenir que 15 pays supplémentaires remplissent les critères de reclassement d'ici à 2031,

Accueillant avec satisfaction les dispositions du paragraphe 45, alinéa e), de l'Engagement de Séville, et soulignant qu'il est particulièrement important pour nos pays de développer leurs capacités de production et de transformation et de diversifier leurs exportations pour pouvoir procéder à une transformation structurelle qui, de plus en plus, doit aussi être durable, de façon que les objectifs de développement durable soient atteints et que la sortie de la catégorie des PMA soit fluide, irréversible et pérenne,

Soulignant qu'il importe que les PMA soient rendus moins sensibles aux chocs extérieurs, notamment causés par des facteurs commerciaux, financiers, climatiques, technologiques et sanitaires, des catastrophes naturelles et des conflits, car ils continuent d'en subir les effets de manière disproportionnée,

Insistant sur la nécessité, entre autres, de parvenir à une transition juste vers une économie sobre en carbone et de mettre fin aux tensions commerciales internationales, à la crise de la dette, aux flux financiers illicites, à la fraude fiscale et à l'évasion fiscale, afin qu'il soit possible d'affecter des ressources intérieures à la réalisation des objectifs de développement durable,



Constatant avec une vive préoccupation que la crise de la dette extérieure perdure et s'aggrave dans nos pays, car l'offre de financements extérieurs s'amenuise et les coûts du service de la dette s'envolent ; relevant qu'actuellement, près de la moitié de nos pays sont surendettés ou risquent fort de le devenir, ce qui les rend bien moins à même de prendre des mesures en faveur du développement durable et, en particulier, de réagir efficacement aux changements climatiques,

Conscients que nos économies ont été lentes à se relever de la récession causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et que notre produit intérieur brut par habitant a augmenté moins vite que celui des autres pays en développement, ce qui a accentué les inégalités économiques et sociales,

Soulignant que les PMA restent en marge des avancées technologiques, notamment dans les domaines de l'économie numérique, de l'économie bleue, de l'économie verte et de l'économie sobre en carbone,

Sachant que les PMA sont les pays qui contribuent le moins aux changements climatiques, mais qui en subissent les effets de manière disproportionnée, notamment sous la forme d'un appauvrissement de la biodiversité, et qu'ils continuent de figurer parmi les pays les plus pauvres et les plus vulnérables,

Conscients des difficultés que les pays peuvent rencontrer à leur sortie de la catégorie des PMA et de la nécessité de leur apporter un soutien constant afin que leur reclassement se fasse en douceur,

Constatant que le programme de recherche et de renforcement des capacités que la CNUCED avait établi dans le domaine des règles d'origine a été d'une aide précieuse pour élaborer les Décisions de Bali et de Nairobi relatives aux règles d'origine préférentielles, tout comme l'ont été l'Aide pour le commerce et le Cadre intégré renforcé pour faciliter l'intégration des PMA dans le système commercial mondial, en renforçant les capacités liées au commerce et en faisant en sorte que le commerce soit pris en considération dans les stratégies nationales de développement,

Conscients que, pour promouvoir la croissance économique et le développement durable, il importe de donner aux femmes plus de moyens d'agir,

Réaffirmant que la CNUCED joue un rôle central dans le système des Nations Unies en aidant les PMA, par ses travaux de recherche et d'analyse, ses services consultatifs, ses activités de formation de consensus et sa coopération technique, à atteindre leurs objectifs prioritaires de commerce et de développement,

Soulignant qu'il est impératif que la CNUCED fasse encore plus pour la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (2022-2031) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et participe activement aux débats sur le programme de développement pour l'après-2030 et à l'élaboration dudit programme,

Soulignant que l'Initiative ONU80 devrait servir, de façon stratégique, à renforcer l'appui fourni aux PMA et permettre que celui-ci soit mieux adapté et mieux ciblé, soit en accord avec les priorités des PMA et tienne compte de leur besoin fondamental de développer leurs capacités productives, de procéder à une transformation structurelle et de réduire l'écart avec les autres pays en développement,

Exhortant les partenaires commerciaux et les partenaires de développement à accroître les subventions et les financements concessionnels alloués aux PMA, notamment au titre du financement de l'action climatique, du financement du développement et du financement du développement de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), et à renforcer l'appui institutionnel à l'obtention et à la gestion de ces fonds, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives,

1. *Demandons* à la CNUCED de renforcer ses travaux sur les capacités productives et la transformation structurelle, y compris au moyen de l'indice des capacités productives, en vue de l'évaluation des déficits de capacités productives nationales et de l'établissement de programmes d'appui globaux.

2. *Demandons* à la CNUCED de renforcer ses travaux sur les PMA, en tenant compte de la situation et des besoins particuliers des pays en voie de reclassement et des pays probablement destinés à rester parmi les PMA, avec la création d'un programme d'aide au reclassement qui permettra aux pays de sortir définitivement de la catégorie des PMA et d'adopter et de maintenir une dynamique de développement plus assurée.

3. *Engageons* la CNUCED à jouer un rôle de premier plan dans l'application effective du Programme d'action de Doha, en raison des relations de coopération qu'elle entretient avec les PMA depuis la création de la catégorie et de l'étendue des compétences qu'elle a acquises ces cinquante dernières années.

4. *Prions* la CNUCED d'approfondir ses travaux de recherche et d'analyse concernant les PMA, notamment en améliorant les profils de vulnérabilité, les analyses des politiques commerciales et d'autres activités menées à l'appui des PMA.

5. *Demandons* à la CNUCED de surveiller et d'analyser les préférences commerciales non réciproques accordées aux PMA, y compris le Système généralisé de préférences, et leurs taux d'utilisation, et de déterminer la mesure dans laquelle l'utilisation de ces préférences est limitée par des problèmes d'offre, des politiques commerciales restrictives, des défaillances dans la coordination et la mise en œuvre, des obstacles réglementaires, un déficit d'infrastructures ou des règles d'origine trop strictes, et recommandons la création de mécanismes qui empêchent les PMA en voie de reclassement de devoir renoncer brutalement à bénéficier de ces préférences.

6. *Prions* la CNUCED d'aider le Groupe des PMA de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à définir leurs besoins, leurs objectifs et leurs facteurs de vulnérabilité, à participer plus activement au système commercial multilatéral, y compris aux négociations sur les moyens de mieux tirer parti des flexibilités offertes par les règles commerciales multilatérales, et de collaborer étroitement avec le Cadre intégré renforcé pour créer des synergies et amplifier les activités d'appui nécessaires au renforcement des capacités institutionnelles liées au commerce et à l'amélioration de la compétitivité du côté de l'offre.

7. *Demandons* à la CNUCED de recueillir des données sur les obstacles à l'accès aux marchés pour les PMA et de les analyser, sachant que ces obstacles prennent la forme de droits de douane, souvent progressifs, et d'obstacles et mesures non tarifaires, qui lèsent particulièrement les PMA en empêchant l'expansion des exportations et la création de valeur ajoutée.

8. *Demandons* de renforcer l'appui aux projets de transformation numérique, par la fourniture d'une assistance technique et d'orientations générales en faveur d'un commerce électronique et d'une économie numérique qui profitent à tous dans les PMA.

9. *Invitons* à faire en sorte que les instruments financiers et les mécanismes de financement novateurs, y compris les conversions de dettes, les clauses subordonnant le service de la dette à la situation de l'État et les marchés du carbone, soient plus largement accessibles et plus efficacement utilisés, de manière à répondre aux besoins particuliers des PMA et, en particulier, à soutenir les petites et moyennes entreprises et le secteur privé.

10. *Demandons* à la CNUCED de contribuer à l'augmentation des financements pérennes et des investissements institutionnels à long terme afin que les PMA progressent sur la voie de la transformation structurelle, de la diversification et de la résilience, conformément à la résolution de l'Assemblée générale sur la promotion de l'investissement en faveur du développement durable.

11. *Demandons instamment* que la coopération Sud-Sud et les mesures d'intégration régionale soient encouragées afin de favoriser l'apprentissage mutuel, les débouchés commerciaux et les projets communs de développement entre les PMA, notamment dans le but de rendre la dette (plus) soutenable.

12. *Prions* la CNUCED de faire plus pour aider les PMA à mener les réformes nécessaires à l'application de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, par exemple renforcer les politiques des transports, y compris en ce qui concerne les infrastructures, les routes, les couloirs de transport, la transformation numérique des ports, la transition énergétique et la durabilité et la résilience des chaînes d'approvisionnement.

13. *Demandons* à la CNUCED d'aider les PMA à rendre plus durables et plus résilients leurs infrastructures de transport et leurs systèmes logistiques, y compris les couloirs de transport et les infrastructures de transport maritime telles que les ports, afin de remédier aux effets des coûts élevés du transport, du transit et de la logistique, de promouvoir le commerce, de renforcer les chaînes de valeur et de réduire la sensibilité aux perturbations et aux chocs extérieurs, y compris ceux qui sont dus aux changements climatiques et aux catastrophes.

14. *Prions* la CNUCED de renforcer ses activités d'assistance technique et de recherche concernant les chaînes de valeur durables orientées vers l'exportation, de manière à soutenir les PMA dans leurs efforts visant à diversifier leurs économies et à les rendre sobres en carbone, à devenir plus résilients face aux changements climatiques, à accroître la valeur ajoutée de leurs exportations et à établir des mesures pratiques pour une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, notamment par le renforcement des secteurs des services et de la création.

15. *Encourageons* la création d'un pôle régional d'excellence sur le développement des capacités productives à l'intérieur des institutions nationales pour faciliter la collecte de données et appuyer les politiques et stratégies dans les PMA.

16. *Demandons* à la CNUCED de recenser et d'analyser les problèmes de développement qui nécessitent des solutions technologiques, en procédant à des évaluations des besoins technologiques ainsi qu'à des examens des obstacles au transfert de technologies, de compétences et de savoir-faire dans les PMA.

17. *Demandons* à la CNUCED de faciliter l'évaluation des besoins technologiques des différents pays, sans laquelle il ne sera pas possible de décider des technologies à transférer ni de favoriser leur adoption, comme le prévoit l'article 66, paragraphe 2, de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

18. *Engageons* la CNUCED à réfléchir à la manière d'améliorer la conception des normes et réglementations environnementales et climatiques, qui manquent de plus en plus de cohésion, de coordination et de transparence, afin de maximiser leur impact sur l'environnement et sur le climat et de minimiser leurs retombées négatives sur les PMA.

19. *Demandons* à la CNUCED de fournir une assistance technique aux PMA pour les aider à comprendre les aspects techniques et complexes des accords de coopération économique et des accords de libre-échange, à négocier efficacement un traitement préférentiel et à continuer de bénéficier d'avantages commerciaux et d'un accès préférentiel aux marchés longtemps après leur reclassement.

20. *Demandons* à la CNUCED de collaborer avec les organisations internationales et les partenaires commerciaux concernés afin que les mesures internationales d'appui existantes et les dispositions relatives au traitement spécial et différencié continuent de s'appliquer pendant une période d'au moins six ans après la sortie de la catégorie des PMA, dans le but d'éviter tout risque de régression.

21. *Prions* la CNUCED de continuer d'aider les PMA dans leur transformation structurelle et dans le renforcement de leur résilience face aux chocs extérieurs, en appliquant le programme du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), qui permettra de s'assurer de la soutenabilité de la dette extérieure et de la dette publique, en réalisant des études de pays et en élaborant des stratégies, par exemple au moyen du Cadre d'évaluation pour le financement du développement durable, et en menant d'autres travaux de recherche, d'analyse et d'assistance technique concernant la dette et le financement du développement dans les PMA.

22. *Demandons* à la CNUCED d'intensifier les activités de recherche et d'assistance technique visant à la conception et la mise en œuvre de contributions déterminées au niveau national en lien avec des politiques de commerce et d'investissement qui favorisent une transition juste vers des économies résilientes et sobres en carbone.

23. *Demandons* qu'un appui continue d'être fourni pour la constitution de systèmes nationaux d'innovation – lesquels permettront une plus large contribution de la STI au développement des pays et à la réalisation des objectifs de développement durable – et que des activités de renforcement des capacités soient proposées aux décideurs pour les aider à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des instruments d'application efficaces dans le domaine de la STI.

24. *Demandons* à la CNUCED d'apporter aux PMA l'aide dont ils ont besoin pour attirer et retenir plus d'investissements étrangers directs et faire en sorte que ces investissements profitent à leur développement.

25. *Soutenons* les pays dans la réforme des accords internationaux d'investissement (AII) existants et considérons que les AII de nouvelle génération devraient établir l'équilibre des droits et des obligations entre les États et les investisseurs et contenir des dispositions sur le comportement responsable des investisseurs et sur les mécanismes de règlement des différends.

26. *Soulignons* qu'il importe de fournir en temps utile une assistance financière et technique efficace aux PMA en cours d'accession à l'OMC.

27. *Demandons* que l'architecture financière internationale et le cadre de gouvernance des institutions financières internationales, en particulier des institutions de Bretton Woods, soient modifiés afin que les PMA puissent y participer véritablement, et demandons une nouvelle fois que la structure du partenariat mondial soit foncièrement transformée afin que les PMA reçoivent une aide quantitativement et qualitativement satisfaisante dans tous les domaines et adaptée à leurs besoins particuliers, et, partant, que les objectifs de développement durable soient atteints et que nul être humain ou pays ne soit laissé de côté.

28. *Demandons* à la CNUCED de faire plus pour faciliter l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de participer activement aux débats sur le programme de développement pour l'après-2030 et à l'élaboration dudit programme.

Nous demandons aux partenaires de développement d'apporter leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA afin que la CNUCED puisse engager de nouvelles activités et renforcer les activités en cours, conformément à son mandat.

Nous adressons nos sincères remerciements au Gouvernement et au peuple suisses pour la bienveillance avec laquelle ils ont accueilli la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Nous adressons également nos sincères remerciements à la CNUCED pour la constance avec laquelle elle accompagne nos pays sur la voie du développement.